



Forum Santé Environnement #3

Centre des colloques du campus Condorcet

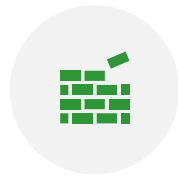
2 décembre 2024

Programme du FSE#3



1. Ouverture

Luc Ginot
Jean-Marc Picard
Olivier Blond



2. Point d'étape de la mise en œuvre du plan



3. Table ronde n°1 : sensibilisation des jeunes publics



4. Table ronde n°2 : formation des professionnels de santé



5. Table ronde n°3 : observation en santé environnement pour agir



6. Conclusion

OUVERTURE

Dr Luc GINOT (ARS Île-de-France)

M. Jean-Marc PICARD (DRIEAT)

M. Olivier BLOND (Région Île-de-France)

MISE EN ŒUVRE DU PRSE4

Nathalie GUITARD (DRIEAT)

Nicolas HERBRETEAU (ARS Île-de-France)

Sophie TAUBER (Région Île-de-France)

Le plan



PRIORITÉ

1

Réduire les expositions chimiques des plus jeunes (nourrissons, enfants, adolescents)

La population des jeunes enfants est particulièrement vulnérable aux expositions aux polluants chimiques pendant leurs 1 000 premiers jours correspondants au développement *in utero* et aux 2 premières années de vie. La période de la puberté est également une seconde période de sensibilité aux pollutions chimiques pour les adolescents. Les expositions au cours de ces périodes clés du développement des enfants peuvent agir sur leur santé immédiate et impacter leur état de santé à l'âge adulte. Le PRSE4 s'attache donc à minimiser leurs expositions aux polluants de l'air intérieur, aux perturbateurs endocriniens (PE) et aux substances chimiques classées « cancérogène, mutagène, reprotoxique » (CMR), particulièrement dans les établissements accueillant les jeunes enfants (maternités, crèches et halte-garderies, établissements scolaires, centres sportifs et de loisirs, aires de jeux et jardins publics, etc.) tout en maximisant les effets positifs pour la qualité des milieux.

PLANS ET PROGRAMMES REGIONAUX EN LIEN AVEC LA PRIORITÉ

- Schéma régional climat air énergie
- Stratégie régionale pour l'économie circulaire
- Plan régional de lutte contre le plomb en habitat non conventionnel
- Plan régional pour la qualité de l'air «Un nouvel air pour l'Île-de-France»

Fiche-action 1.1

Outiller, former et accompagner au changement les établissements recevant du public sensible pour améliorer la qualité de l'air intérieur.

Fiche-action 1.2

Réduire les sources d'exposition aux perturbateurs endocriniens et éliminer les substances cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR) dans les équipements, matériels et consommables des établissements recevant du public sensible.

Fiche-action 1.3

Accompagner les acteurs publics de la restauration collective pour réduire l'usage des contenants en plastique et autres équipements, matériels et consommables contenant des perturbateurs endocriniens (PE).

Fiche-action 1.4

Accroître le climatage ou salinisme en mobilisant les acteurs de santé et en sensibilisant les populations à risque.



Fiche-action 1.1

Outiller, former et accompagner au changement les établissements recevant du public sensible pour améliorer la qualité de l'air intérieur

LES ENJEUX ET OBJECTIFS

La qualité de l'air intérieur (QAI) des bâtiments, dans lesquels nous passons plus de 80% de notre temps, a un effet démontré sur la santé et le bien-être, de la simple gêne olfactive à des pathologies aiguës ou chroniques. L'article 180 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement a rendu obligatoire la surveillance de la QAI dans certains établissements recevant du public (ERP). Les modalités de surveillance à mettre en œuvre ont été précisées par des textes d'application révisés en 2015. Fort des retours d'expérience de cette surveillance ainsi que des enseignements issus de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, le PRSE4 a défini le cadre d'une révision de la réglementation de surveillance de la QAI dans les ERP (action 14.4 «Améliorer la qualité de l'air intérieur des établissements accueillant des populations sensibles en continu et notamment aux moments clés de la vie du bâtiment»). Ce nouveau dispositif réglementaire est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2023. Les établissements soumis à ces dispositions sont ceux accueillant des enfants :

- les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans (crèches, halte-garderie, etc.) ;
- les établissements d'enseignement ou de formation professionnelle du premier et du second degré (écoles maternelles, écoles élémentaires, collèges, lycées d'enseignement général, technologique ou professionnel) ;
- les centres de loisirs.

Les établissements soumis à la réglementation au 1^{er} janvier 2025 sont les structures sociales et médico-sociales (dont les maternités) et les structures de soins de longue durée rattachées aux établissements de santé et les établissements pénitentiaires recevant des mineurs.

L'action 14.4 du PRSE4 fait partie des cinq actions nationales du plan à décliner à l'échelle territoriale.

Cette action a pour objectif d'accompagner la mise en œuvre de la nouvelle réglementation de la QAI sur le territoire francilien et d'en faire la communication. Elle s'adresse aussi bien aux gestionnaires des bâtiments (maternités, crèches et halte-garderie, écoles maternelles, écoles primaires, collèges et lycées) qu'aux usagers (enfants et personnel).

LA MISE EN ŒUVRE

- Réaliser un état des lieux de la prise en compte de la réglementation sur la QAI par les collectivités territoriales. Celui-ci sera réalisé sur un échantillon de collectivités et permettra d'identifier les freins et les leviers d'actions pour le déploiement du nouveau dispositif réglementaire.
- Cartographier les acteurs de l'écosystème «QAI» afin de clarifier le rôle de chacun et créer un schéma décisionnel pour cibler la responsabilité de chacun.
- Diffuser les bonnes pratiques à travers des retours d'expérience sous format de webinaires et de reportages.
- Accompagner financièrement les acteurs publics dans la mise en place d'équipements pour améliorer la QAI des ERP.

LE(S) PILOTE(S)

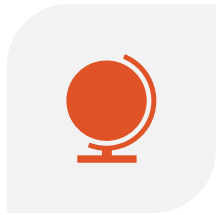
- Région Ile-de-France
- DRIEAT

7. Instruction interministérielle n°DGS/RDEA/DGPR/2022/80 du 13 avril 2022 relative à la définition et la mise en œuvre des plans régionaux santé environnement : https://sante.gouv.fr/fichiers/bo/2022/2022_10_sante.pdf

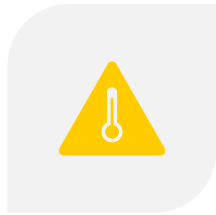
Publié le 16 juillet 2024

Consultable sur le site : <https://www.ile-de-france.prse.fr/>

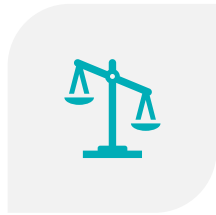
Les principes guidant le PRSE4



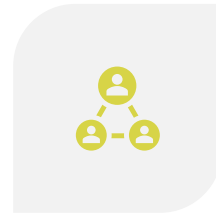
Intégration de l'approche **une seule santé**



Anticipation des effets du **changement climatique**



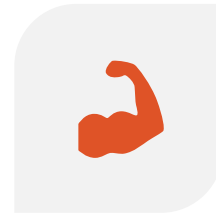
Réduction des **inégalités de santé**



Application des actions à **toutes les échelles territoriales et dans tous les territoires**

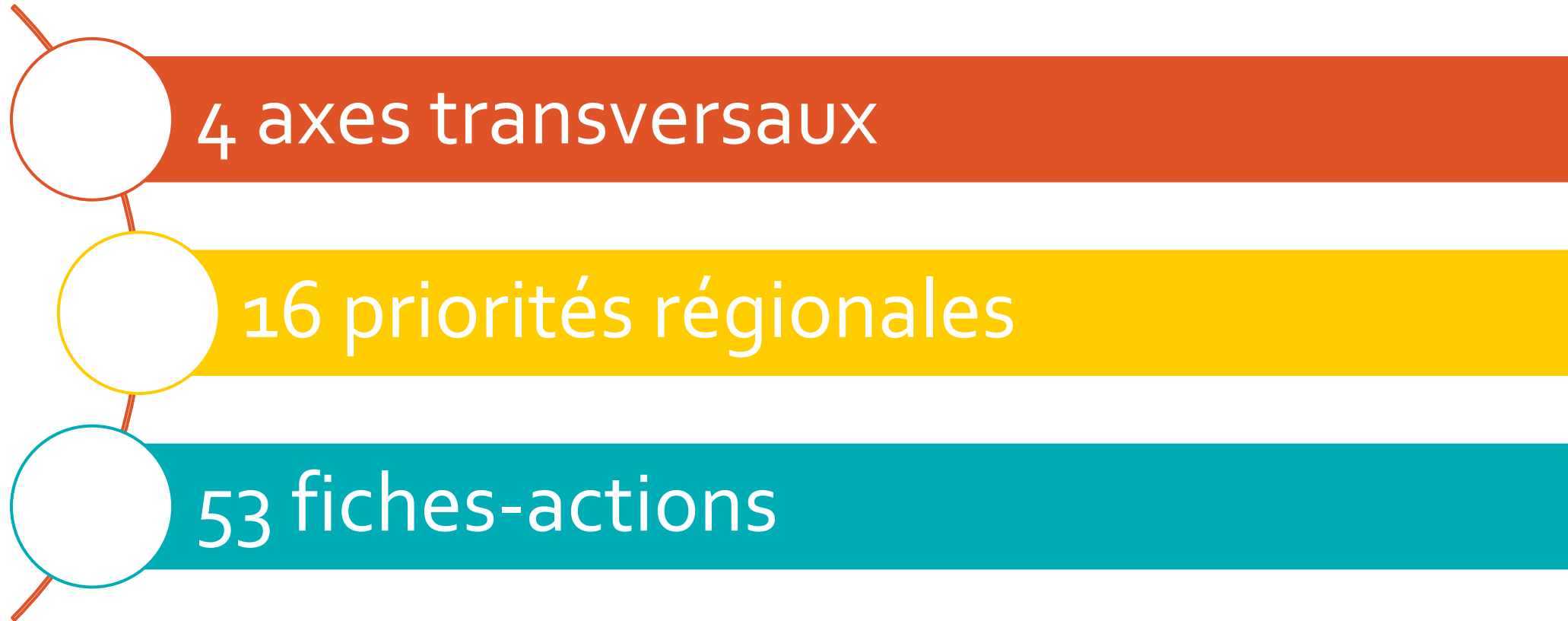


Développement des actions de sensibilisation et formation des acteurs de proximité



Renforcement des compétences et de la **participation des citoyens**

Organisation du PRSE4



Les axes transversaux et les priorités régionales (1/2)



Réduire les expositions humaines aux facteurs environnementaux préoccupants, renforcer leur surveillance et améliorer les connaissances

Réduction des expositions chimiques des plus jeunes

Surveillance et alerte des pollens et moisissures dans l'air

Limitation des expositions alimentaires aux substances préoccupantes pour la santé

Surveillance et mesure de l'impact sanitaire des pollutions sonore et atmosphérique

Soutien de la recherche en santé environnement



Anticiper les effets du changement climatique et adapter les politiques de prévention et de sécurité sanitaire

Identification des vulnérabilités des territoires et réduction des impacts sanitaires du changement climatique

Surveillance et lutte contre les zoonoses, maladies à transmission vectorielle et espèces animales et végétales nuisibles pour la santé humaine

Anticipation et réduction des impacts sur les eaux (potables, baignades, nouveaux usages)

Les axes transversaux et les priorités régionales (2/2)



Intégrer les enjeux de santé environnement dans les politiques d'aménagement et de logement, dans une perspective de réduction des inégalités environnementales de santé

Intégration de l'urbanisme favorable à la santé dans les politiques urbaines

Développement de la participation citoyenne

Maitrise des impacts sanitaires dans les logements et lieux d'hébergement

Adaptation des projets d'aménagement à la qualité des sols urbains



Accompagner les citoyens, les professionnels de santé et les acteurs locaux, pour agir face aux problématiques de santé environnementale

Développement des compétences des citoyens pour réduire leur exposition

Renforcement du parcours de formation des professionnels de santé en SE

Développement d'actions de prévention en direction des publics les plus sensibles

Accompagnement des collectivités territoriales à développer des solutions locales

Instances de gouvernance

Comité de
pilotage

Conférence
des pilotes
d'action

Comité
d'animation
territoriale

Forum santé environnement

Instances de gouvernance

Comité de pilotage

Composition : représentants du SGAPP, de la DRIEAT, de l'ARS et de la Région

Objectifs :

- Evaluer le bilan d'activité de l'année N (point d'étape de l'avancement des fiches-actions du PRSE₄, bilan des moyens financiers engagés au cours de l'année, évènements organisés, actions de communication...)
- définir les objectifs pour l'année N+1 et les moyens mis à disposition
- adopter le calendrier des évènements à organiser en année N+1

Fréquence : 1 fois par an au cours du dernier trimestre. Des séances complémentaires peuvent être proposées par les membres du COFIL ou l'équipe-projet.

Instances de gouvernance

Conférence des pilotes d'action

Composition : ensemble des pilotes des fiches-actions + équipe-projet

Objectifs :

- Restituer l'avancement de la mise en œuvre des fiches-actions et des éventuelles difficultés rencontrées
- Renseigner les indicateurs de suivi
- Valoriser les actions probantes

Fréquence : réunion 2 fois par an, animée par l'équipe-projet

Instances de gouvernance

Comité d'animation territoriale

Composition : représentants des différents échelons territoriaux et des différentes morphologies territoriales, élus et services

Rôle :

- Suivre les actions du PRSE4 mises en œuvre pour l'accompagnement des collectivités territoriales en SE
- Vérifier que les actions du PRSE4 répondent aux besoins des échelons territoriaux et aux différentes morphologies territoriales
- Identifier et valoriser des actions menées par les collectivités territoriales répondant aux priorités régionales du PRSE4
- Assurer une interaction avec le comité d'animation territoriale PNSE4

Fréquence : à définir

Travail de préfiguration en cours pour définir les missions, la composition et la fréquence de réunion

Instances de gouvernance

Forum santé environnement

Composition : ouvert à l'ensemble des acteurs agissant dans le domaine de la santé environnementale

Rôle :

- Rendre compte des actions mises en œuvre dans le cadre du PRSE₄
- Valoriser les actions les plus emblématiques
- Favoriser le débat avec les acteurs et les citoyens

Fréquence : organisé une fois par an

Les instances réunies en 2024...

17/06/2024
Comité de pilotage

- Organisation de la publication du PRSE4

16/07/2024
Publication
du PRSE4

02/12/2024

- Préfiguration du comité d'animation territoriale
- Forum santé environnement

25/06/2024
1^{ère} Conférence des
pilotes d'actions

04/11/2024
Comité de pilotage
Préparation FSE et
CAT

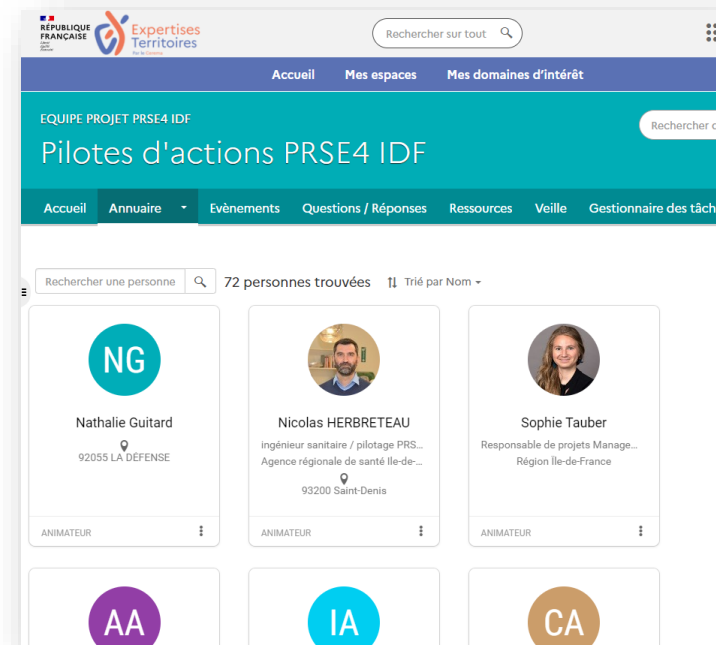
Plateforme collaborative
Élaboration des feuilles de route des 53 fiches-actions

Étapes de la mise en œuvre de la fiche-action					
Rappel des objectifs opérationnels (cf. partie "mise en œuvre" de la fiche-action)	Sous-étapes (phases intermédiaires pour atteindre l'objectif opérationnel)	Année prévisionnelle de lancement	Durée prévisionnelle (nombre de mois)	Etat de réalisation (non débuté / en cours / achevé / abandonné)	
n°1 Créer un outil à destination du citoyen pour lui permettre de faire un auto-diagnostic de ses expositions environnementales (dans son cadre de vie, voire dans son cadre professionnel) en accompagnant cet outil d'un corpus de solutions pour agir à son niveau ou collectivement.	1A Identifier les expositions environnementales à prendre en considération	2025	3 mois	Non débuté	
	1B Concevoir les questions de manière à ce qu'elles soient faciles à lire et à comprendre et avec des réponses à choix multiples	2025	6 mois		
	1C Élaborer les solutions associées à chaque type d'exposition présentée	2026	6 mois		
	1D Construire l'outil d'autodiagnostic (outil en ligne et/ou format papier)	2026	3 mois		
n°2 Accompagner l'appropriation de l'outil d'autodiagnostic par les citoyens en s'appuyant sur des acteurs relais (professionnels de santé, travailleurs sociaux).	2A Identifier les acteurs relais en fonction des publics cibles prioritaires	2026	3 mois	Non débuté	
	2B Élaborer un manuel d'accompagnement des acteurs relais	2026	3 mois		
	2C Mener une expérimentation pilote avec un acteur relais sur un territoire spécifique	2027	12 mois		
	2D Généraliser le déploiement de l'outil d'autodiagnostic auprès des acteurs relais	2028	12 mois		

Le pilotage des fiches-actions

- 21 structures différentes associées au pilotage des fiches-actions :

Airparif	ARS	Bruitparif	Cerema Ile-de-France	CNAM Ile-de-France
Conseil régional	CRPPE	DRIAAF	DRIEAT	DRIHL
EKOPOLIS	FREDON Ile-de-France	GRAINE Ile-de-France	Institut Paris Region	LCPP
ORS Ile-de-France	Préfecture de région	Réseau ÎSEE	RNSA	UPEC e-City
		Ville de Paris		



L'espace collaboratif comprend actuellement 72 personnes issues des 21 structures pilotes d'action

Suivi et évaluation du plan

Objectifs :

- Effectuer un suivi chaque année pour alimenter un bilan à mi-parcours et en fin de PRSE4 ;
- Rendre compte aux instances de gouvernance et pilotage, identifier les difficultés et réaliser des ajustements si nécessaires, valoriser les résultats obtenus.

Réalisation d'un **suivi d'avancement** de toutes les fiche-actions du PRSE 4

complété par une **évaluation approfondie** de :

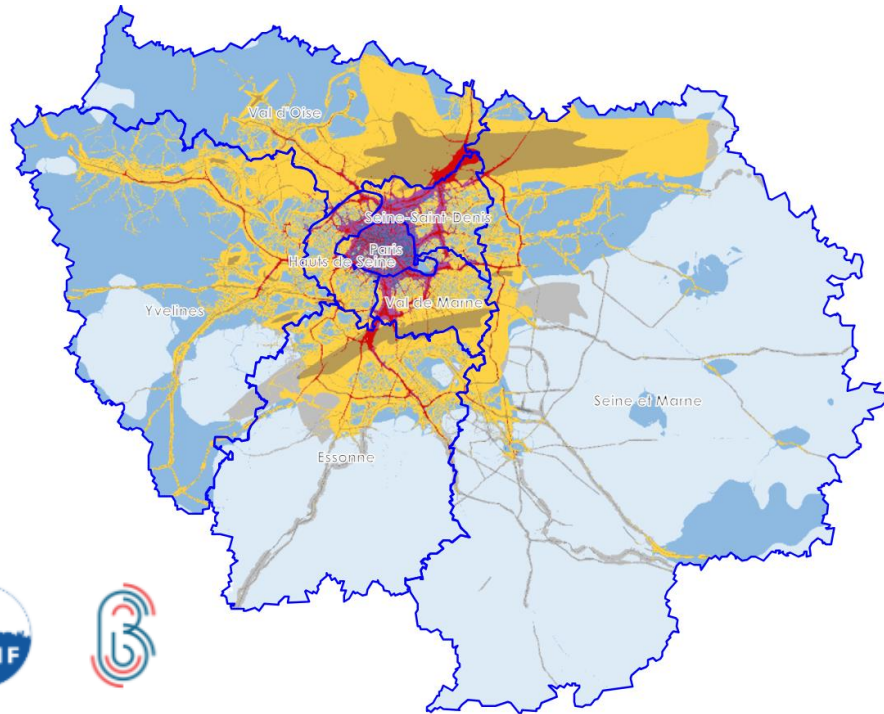
- ✓ **26 actions clés** représentatives de toutes les composantes du PRSE4 (principes, priorités, publics, formes d'intervention)
- ✓ **dont 10 actions phares** pour communiquer sur les résultats du PRSE 4 auprès du grand public :

Liste des actions phare

- Eliminer les **perturbateurs endocriniens** et les polluants émergents dans les **établissements recevant du public sensible** (*Fiche-action 1.2*)
- Améliorer les connaissances sur **le lien entre le bruit et le sommeil** des franciliens (*Fiche-action 4.4*)
- Développer les actions de sensibilisation et de prévention des **maladies vectorielles transmises par les tiques** (*Fiche-action 7.4*)
- Promouvoir une **utilisation sobre de l'eau potable** et expérimenter de nouveaux usages des **eaux non conventionnelles** (*Fiche-action 8.3*)
- Soutenir la **renaturation** et le développement de la **biodiversité dans les espaces urbains** (*Fiche-action 9.1*)
- Développer **un outil cartographique** présentant les **liens entre habitat et santé** à l'attention des acteurs en charge des politiques du logement (*Fiche-action 11.1*)
- Rendre **les citoyens acteurs** de l'information, de la surveillance et de l'action en santé environnement (*Fiche-action 13.1*)
- Développer un centre régional de ressources pour la **formation en santé environnement des professionnels de santé** (*Fiche-action 14.1*)
- Proposer des actions de **sensibilisation** et des **projets pédagogiques** aux **élèves de primaires, collèges et lycées** (*Fiche-action 15.2*)
- Renforcer **l'observation régionale en santé environnement** pour répondre aux **besoins des collectivités locales** (*Fiche-action 16.1*)

Les premières réalisations des partenaires du PRSE4 en 2024

Cartographie air-bruit en Ile-de-France
(Airparif & Bruitparif)



Guide d'aide à la réalisation des plans
d'actions pour la qualité de l'air (DRIEAT)



carto.airparif.bruitparif.fr

[Guide plan d'action pour la qualité de l'air](#)

Les évènements menés par les partenaires du PRSE4 en 2024

Colloque du réseau Îsée
(08/11/2024)



[La santé environnement dans les territoires, observer pour mieux agir](#)

Journée Urbanisme et Santé Ekopolis
(14/11/2024)



[6e Journée Francilienne Urbanisme et Santé](#)

Les premiers appels à projets

Organisés par la Région :

- Zéro plastique
- Création d'îlots de fraîcheur et renaturation des espaces urbains
- Polluants aérobiologiques

Organisé par l'ARS (en partenariat avec la DRIEAT) :



Appel à projets PRSE4
Ile-de-France

À destination des collectivités territoriales d'Ile-de-France
Candidatures du 26 juillet au lundi 7 octobre

Organisé par

 PRÉFET DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE

 ars Agence Régionale de Santé Ile-de-France

avec le soutien de la DRIEAT

AAP organisés par la Région en 2024

Création d'îlots de fraîcheur sur le territoire franciliens

- Création d'îlots de fraîcheur : désimperméabilisation, végétalisation, gestion alternative des eaux pluviales et mise de place de revêtements perméables et durables (cours d'école, parvis communaux, places publiques, parkings, etc.) et de toitures végétalisées

Zéro déchet et économie circulaire

- Soutenir des projets sur la transition zéro plastique notamment dans les secteurs de la restauration collective, du portage à domicile et de l'évènementiel.
- Eviter 7 millions de barquettes plastiques et 10 000 000 d'emballages évités dans le secteur de l'évènementiel, la grande distribution et de la restauration commerciale.

Polluants aérobiologiques

- Faire émerger des solutions innovantes pour améliorer la surveillance et l'information sur les polluants aérobiologiques.

Et d'autres



<https://www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets>

AAP organisé par l'ARS en 2024 : soutien des projets des collectivités territoriales

Volet 1

- Réduction des inégalités environnementales de santé au travers des outils et projets d'aménagement urbain (*réservé aux territoires avec indice de cumul d'exposition environnemental élevé*)

Volet 2

- Actions en direction des occupants de logements dégradés pour leur donner les moyens d'agir pour préserver leur santé et améliorer leurs conditions d'habitat

Volet 3

- Actions de prévention vis-à-vis des risques émergents liés au changement climatique

Volet 4

- Développer une dynamique « Une seule santé » associant les professionnels de santé humaine, de santé animale et de la préservation des écosystèmes dans le cadre d'un projet de territoire

Développement de la dimension de participation citoyenne
avec un accompagnement via le dispositif Particip'Action (DRIEAT)

AAP PRSE4 ARS : Les collectivités soutenues

Enveloppe globale :
350 000 €

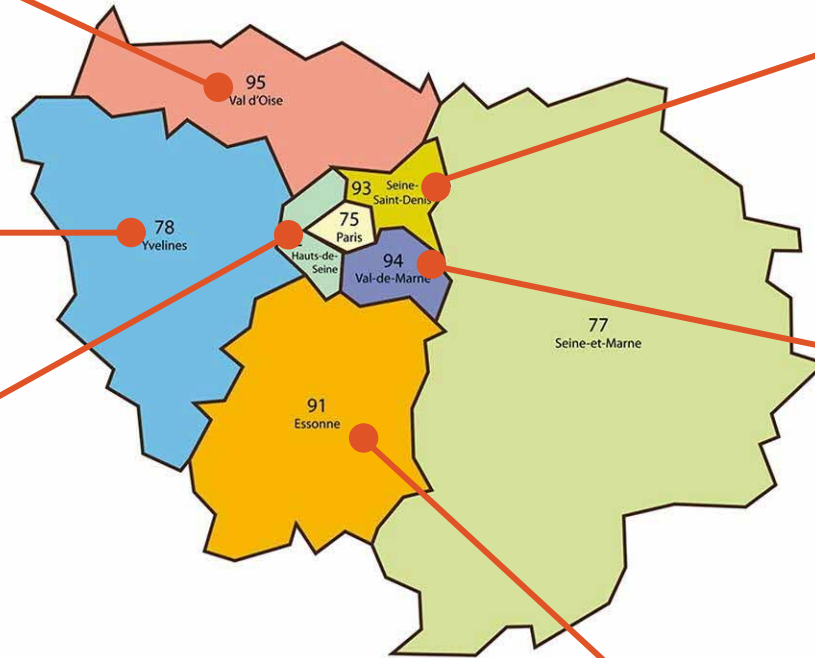
Cergy-Pontoise

Sartrouville

Trappes

Gennevilliers

Villeneuve-la-Garenne



La Courneuve

Aubervilliers

Montreuil

Est-Ensemble

Vitry-sur-Seine

Corbeil-Essonnes

Villebon-sur-Yvette

Aménagement
et urbanisme

Conditions
d'habitat

Changement
climatique

Une seule santé
et alimentation

Actions phares : les perspectives en 2025

Fiche-action 1.2 - Éliminer les perturbateurs endocriniens et les polluants émergents dans les établissements recevant du public sensible



Lancement travaux guide de la commande publique sans PE/CMR

Fiche-action 4.4 - Améliorer les connaissances sur le lien entre le bruit et le sommeil des Franciliens.



Validation des capteurs individuels retenus pour l'étude



Phase de test auprès de quelques volontaires

Fiche-action 7.4 - Une seule santé : développer les actions de sensibilisation et de prévention des maladies vectorielles transmises par les tiques.



Conférence internationale European Tick-Born Diseases (10/11 mars) au Parc Floral de Paris

Actions phares... les perspectives en 2025

Fiche-action 8.3 - Promouvoir une utilisation sobre de l'eau potable et expérimenter de nouveaux usages des eaux non conventionnelles

Appel à projets

Fiche-action 9.1 - Soutenir la renaturation et le développement de la biodiversité dans les espaces urbains.

Poursuite de l'appel à projets

Fiche-action 11.1 - Développer un outil cartographique présentant les liens entre habitat et santé à l'attention des acteurs en charge des politiques du logement

Mobilisation des acteurs locaux pour définir les besoins d'indicateurs et identifier les données exploitables

Fiche-action 13.1 - Rendre les citoyens acteurs de l'information, de la surveillance et de l'action en santé environnement.

Mise en place d'un groupe de travail pour développer l'outil d'autodiagnostic de son exposition environnementale

Actions phares : les perspectives en 2025

Fiche-action 14.1 - Développer un centre régional de ressources pour la formation en santé environnement des professionnels de santé.



Cf. témoignage table ronde n°2

Fiche-action 15.2 - Proposer des actions de sensibilisation et des projets pédagogiques aux élèves de primaires, collèges et lycées.



Cf. témoignage table ronde n°1

Fiche-action 16.1 : Renforcer l'observation régionale en santé environnement pour répondre aux besoins des collectivités locales



Cf. témoignage table ronde n°3

Quelques rendez-vous pour 2025

1^{er}
semestre

- Publication du livre blanc ISEE/UPEC portant sur « La recherche en santé environnement et les territoires franciliens : comment mieux coopérer ? » **Action 5.3**
- Webinaire de présentation du guide « Plan d'actions pour la qualité de l'air » **Action 4.2**

2^{ème}
semestre

- Journée « agriculture urbaine et santé – appui aux collectivités locales » **Action 3.2**
- Création et diffusion de vidéos d'usage pratique de la cartographie de la multi-exposition environnementale de l'ORS **Action 9.3**

1^{er} trimestre : conférence des pilotes d'action : les outils de suivi et d'évaluation des actions

1^{er} semestre : Constitution du comité d'animation territoriale et réunion d'installation

Au cours de l'année : Nouveaux appels à projets

Refonte du site internet PRSE4

4^{ème} trimestre : Forum Santé Environnement

VOUS AVEZ LA PAROLE

10 minutes de questions/réponses